

**MOUVEMENT 2020 - ANNEXE V****FICHE DE POSTE****ENSEIGNANT REFERENT**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Secteur qui comprend des écoles, des établissements du 2 <sup>nd</sup> degré et des établissements de santé, socio-éducatifs ou médico-sociaux
<b>TEXTES</b>	Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH ou équivalent
<b>MISSIONS</b>	L'enseignant référent assure en particulier le parcours de formation des élèves de son secteur qui présentent un handicap en favorisant la continuité et la cohérence des projets personnalisés de scolarisation en relation avec les parents, les différentes équipes et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des structures ASH.</li> <li>• Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>• Mobilité et disponibilité.</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes.</li> <li>• Connaissance du fonctionnement de la MDPH.</li> <li>• Bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>• Connaissance des problématiques liées au handicap.</li> <li>• Respect de la confidentialité.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription ASH